Commune de Basse-Allaine
Buix - Courtemaîche – Montignez
Tél. 032 466 14 70
administration@basse-allaine.ch

ADMINISTRATION COMMUNALE – HEURES D'OUVERTURE

Lundi et jeudi	15 h 00 à 18 h 00
Mardi, mercredi	09 h 00 à 11 h 00
Vendredi	FERME

Assemblée communale ordinaire du budget

Mercredi 16 décembre 2026, à 20 heures, à la salle polyvalente de Courtemaîche

Ordre du jour :

1. Discuter et voter le procès-verbal de l'assemblée communale du 19.10.2026.
2. Discuter et voter la demande de naturalisation ordinaire de Mme Lalie Drouard.
3. Discuter et voter un crédit de Fr. 130'000.- destiné aux études liées aux mesures de lutte contre les crues des projets "Réaménagement de la Vallatte à Buix" et "Réaménagement de l'Allaine à Buix secteur Gare", à couvrir par voie d'emprunt ou par liquidités, sous déduction de subventions éventuelles à recevoir, et donner compétence au conseil communal pour contracter un éventuel emprunt et le consolider.
4. Discuter et voter un crédit de Fr. 160'000.- destiné à l'assainissement du mur du cimetière de Courtemaîche à couvrir par voie d'emprunt ou par liquidités, sous déduction de subventions éventuelles à recevoir et donner compétence au conseil communal pour contracter un éventuel emprunt et le consolider.
5. Discuter et voter la conclusion d'un contrat de prestations avec le Syndicat d'épuration des eaux de Porrentruy (SEPE) relatif à l'exploitation de la STEP de Montignez. Donner compétence au Conseil communal pour signer les actes y relatifs.
6. Discuter et voter le règlement relatif à la taxe de séjour des propriétaires de résidences secondaires et des personnes pratiquant le camping résidentiel.
7. Discuter et voter le prix de vente des parcelles communales disponibles pour l'année 2027 et donner compétence au Conseil communal pour conclure les ventes.
8. Discuter et voter le budget 2027, la quotité d'impôt et les taxes y relatives.
9. Divers

Le procès-verbal mentionné au point n° **1** est déposé publiquement au secrétariat communal à Courtemaîche et sur le site internet communal www.basse-allaine.ch à l'intention des citoyennes et citoyens qui désirent le consulter.

Le règlement mentionné sous le point n° **6** est déposé publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale, au secrétariat communal où il peut être consulté.

Les demandes de compléments ou de rectifications peuvent être adressées par écrit au secrétariat communal au plus tard la veille de l'Assemblée (jour ouvrable) ou formulées verbalement lors de celle-ci. L'Assemblée se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.



!!!! FERMETURE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE !!!!

Les bureaux de l'administration communale seront fermés **du mercredi 23 décembre 2026 dès 11h00 au lundi 4 janvier 2027 à 15h00**.

Vous aurez la possibilité de laisser un message sur le répondeur, au numéro habituel, *032 466 14 70* ou d'écrire un courriel à l'administration à *administration@basse-allaine.ch*. En cas d'urgence, merci de contacter un conseiller ou le maire.

Nous souhaitons à toutes et tous de belles fêtes de fin d'année et vous remercions sincèrement pour votre collaboration tout au long de l'année.



Au nom du Conseil communal.

Courtemaîche, le 23 novembre 2026